



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E73191

VALABLE JUSQU'AU 30/12/2024

ÉDITÉ LE 07/02/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2005

Forme juridique : SAS

Capital : 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC LA ROCHE SUR YON 481425221

Siret : 481 425 221 00050

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 8507928 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 529909G1247000/001 398455/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 529909G1247000/001 398455/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2023

Raison sociale : SOCIETE DE CONSTRUCTION BOURCIER

Sigle : SCB  
23 BIS RUE DU PETIT PARIS  
85540 LE CHAMP ST PERE

Téléphone : 02 51 98 91 77

Portable :

Site Internet : www.constructionbourcier.com

E-mail : construction.bourcier@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

SARL RBHB PRÉSIDENT / BOURCIER RÉMI GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E)  
MAJORITAIRE

Effectif moyen : 22

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	30/11/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	25/01/2024
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LA ROCHE-SUR-YON  
18 IMPASSE GASTON CHAVATTE  
85000 LA-ROCHE-SUR-YON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.